

Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille

Description

Cet indicateur correspond au ratio entre le nombre de personnes inscrites auprès d'un médecin de famille au 31 décembre de chaque année et la population admissible au régime d'assurance maladie du Québec (population assurée) mesurée au 1^{er} janvier de la même année.

Un médecin de famille est un omnipraticien, membre en règle du Collège des médecins du Québec, participant au régime d'assurance maladie. Les médecins de famille peuvent exercer dans un groupe de médecine de famille (GMF) ou hors GMF. Le GMF est une association composée de médecins de famille travaillant en groupe et en étroite collaboration avec des infirmières et autres professionnels cliniques pour offrir des services médicaux de première ligne, avec ou sans rendez-vous à une clientèle générale.

Précaution

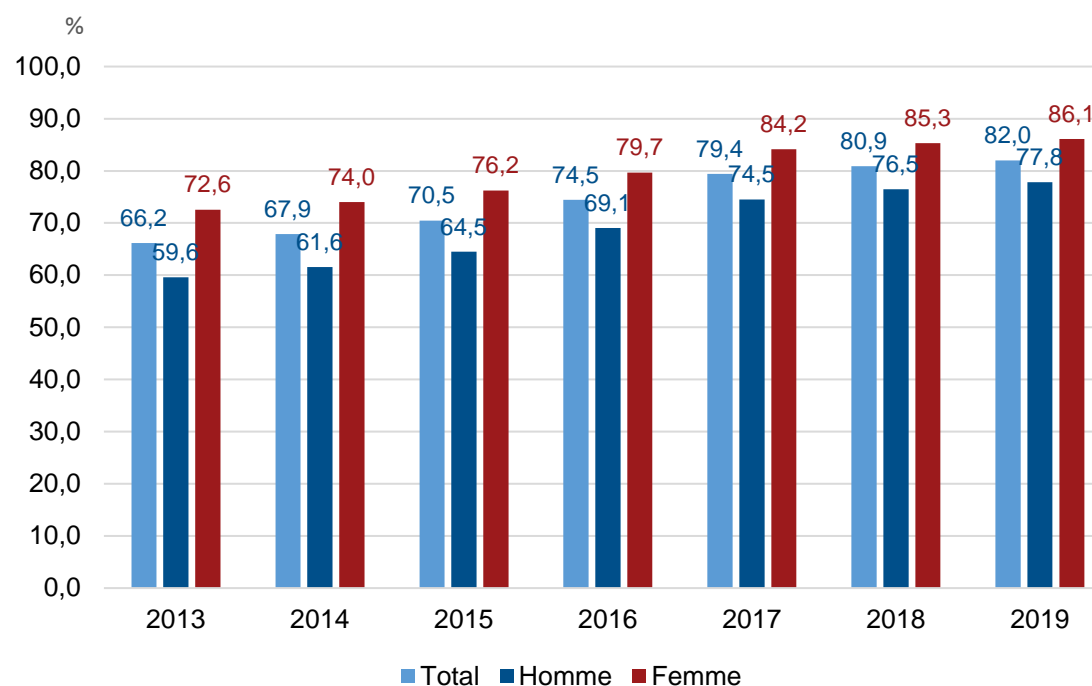
L'inscription auprès d'un médecin de famille est volontaire.

La prestation de services médicaux n'est pas conditionnelle à l'inscription d'une personne auprès d'un médecin de famille.

L'indicateur témoigne de l'accessibilité à un médecin de famille, mais ne représente pas le nombre de personnes ayant eu accès à des services médicaux.

La proportion de la population non inscrite obtenue par différence ne représente pas nécessairement la totalité des individus qui ont besoin ou qui recherchent un médecin de famille.

Ensemble du Québec, 2013 à 2019



Source : Régie de l'assurance maladie du Québec, extraction des données 2013 à 2016 en date du 18 septembre 2018, extraction des données 2017 en date du 24 avril 2018, extraction des données 2018 en date du 6 mai 2019, extraction des données 2019 en date du 3 juin 2020.

Compilation : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Note : Inscriptions auprès d'un médecin de famille au 31 décembre de chaque année. Prochaines données : 2020.

Analyse

En 2019, 82,0 % de la population québécoise admissible était inscrite auprès d'un médecin de famille. Cela constitue une augmentation de 15,8 points de pourcentage par rapport à l'année 2013 où 66,2 % de la population admissible était inscrite auprès d'un médecin de famille.

Bien que la progression de l'indicateur touche les deux sexes, les femmes sont proportionnellement toujours plus nombreuses que les hommes à être inscrites auprès d'un médecin de famille. En 2019, elles représentent 86,1 % des femmes admissibles au régime d'assurance maladie contre 77,8 % chez les hommes.

Données statistiques détaillées

Le lecteur intéressé par des données déclinées selon les régions socio-sanitaires de résidence des patients est invité à consulter le [fichier de données](#).